Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060
Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit PERMANGANATE DE POTASSIUM		**Utilisation du produit** Usage en laboratoire	
Formule chimique $KMnO_4$		**Numéro MAT** PR-0203; PP-0170	**Masse molaire** 158,04
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SEL POTASSIQUE DE L'ACIDE PERMANGANIQUE, CAIROX, CRISTAUX DE CONDY, SEL POURPRE, MINERAI CAMÉLÉON			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		**Adresse - Rue** 610, rue Adanac	
Ville Québec		**Province** Québec	
Code postal G1C 7B7	**Internet** www.labmat.com	**Numéro de téléphone** 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2023-03-21	**FDS Préparée par** Laboratoire MAT	**Courrier électronique** labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (P)	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P330 Rincer la bouche. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 3 **Inflammabilité** 0

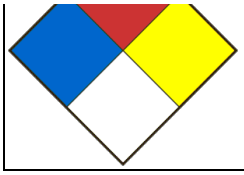

Réactivité	2
Spécial	OX

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Permanganate de potassium	7722-64-7	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Troubles gastro-intestinaux. Coloration brune foncée de la peau. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles. Les poussières peuvent exploser si mélangées à l'air et enflammées dans un espace clos.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de produits chimiques secs ou de mousse. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de potassium. Manganese/oxydes de manganese.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Oxydant puissant. Peut enflammer les matières organiques et combustibles. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protectection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Assurer une bonne aération des lieux. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Entreposer dans un endroit bien aéré.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Potassium permanganate	7722-64-7	TWA	0.200000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction			
		VEMP	0.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.2 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Violet foncé-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	7.2 -9.7 à 20 g/l à 20°C (68°F).
Point de fusion / congélation	240°C (dec)
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.71g/cm³
Solubilité	Soluble dans l'eau (65g/L @ 20°C).
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	240°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Comburant. Peut réagir violement au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter les contaminations avec la matière organique et autres substances rapidement oxydables. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Les solutions sont instables à la lumière et à l'air.
Substances incompatibles	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides, la glycérine, les alcools, les bases, les bromures, les composés ferreux et mercureux, les hypophosphites, les hyposulfites, les iodures, les matières organiques et combustibles, les fines poudres de métaux et leurs alliages (aluminium, cuivre, plomb, zinc), les oxalates, les peroxydes, les sulfites, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de potassium. Manganese/oxydes de manganese.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PERMANGANATE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite. La peau peut prendre une coloration brune foncée.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Coloration brune des voies digestives. Toux, respiration bruyante, possibilité de jaunisse, oligurie, anurie, oedème et nécrose possible des muqueuses de la bouche et du pharynx, ralentissement du pouls, choc (chute de la pression sanguine), méthémoglobinémie, cyanose, convulsions, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, lésions aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmoiement, suffocation, respiration bruyante, confusion, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, fièvre, anémie, méthémoglobinémie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL_{50} (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 750 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg
CL_{50} (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0.3 - 0.6 mg/l - 96.0 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia (Daphnie) - 0.084 mg/l - 48 h.
Persistence et dégradation	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Remarques: Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques. Bioaccumulation Lamellibranchia (moule) - Facteur de bioconcentration (FBC): < 10,000
Mobilité dans le sol	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1490
Appellation réglementaire	PERMANGANATE DE POTASSIUM
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2023-03-21